

DSV SOLUTIONS
33 rue de RECKEM
59 960 NEUVILLE EN FERRAIN

DDT de l'Oise
Service de l'eau, de l'environnement et de la forêt
2, Boulevard Amyot d'Inville
BP 20317
60 021 BEAUVAIS cedex

Objet : Demande d'autorisation unique d'une installation classée pour la protection de l'Environnement - Projet d'implantation d'une plateforme logistique SEVESO BAS sur la commune d'OURSEL-MAISON

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, François-Xavier RUBI, agissant en qualité de Directeur Général Délégué, de la société DSV Solutions France dont le siège social est situé 33 rue de RECKEM 59 960 NEUVILLE EN FERRAIN,

SIRET : 410 678 916 00074 Code APE : 5229B

en application du Livre Ier du Code de l'Environnement et du Livre V relatif aux Installations Classées pour la protection de l'Environnement, **demande l'autorisation environnementale unique d'exploiter** une plateforme logistique située **ZAC de la Belle Assise - 60 480 OURSEL-MAISON**, classée à **autorisation avec le statut SEVESO BAS** au titre de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (article L. 511-1 du Code de l'Environnement) pour les rubriques suivantes :

N° nomenclature	Libellé de la rubrique	Quantité	Classement
4110-2-a	Toxicité aiguë catégorie 1	9 t	SB
4330-1	Liquides inflammables de catégorie 1	10 t	SB
4510-1	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1	150 t	SB

Le site sera de plus soumis à autorisation (A) et enregistrement (E) pour les rubriques suivantes :

N° nomenclature	Libellé de la rubrique	Quantité	Classement
1450.1	Solides facilement inflammables	120 t	A
4001	Installations présentant un grand nombre de substances ou mélanges dangereux et vérifiant la règle de cumul seuil bas ou la règle de cumul seuil haut mentionnées au II de l'article R. 511-11	-	A
4120.2.a	Toxicité aiguë catégorie 2 – substances ou mélanges liquides	20 t	A
4130.2.a	Toxicité aiguë catégorie 3 – substances ou mélanges liquides	20 t	A
4140.2.a	Toxicité aiguë catégorie 3 pour la voie d'exposition orale (H301) – substances ou mélanges liquides	10 t	A

F X R

N° nomenclature	Libellé de la rubrique	Quantité	Classement
1510.2	Entrepôt couvert	134 100 m ³	E
4331.2	Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3	300 t	E

L'activité sera de plus soumise à déclaration pour les rubriques suivantes :

- 1436-2 : Liquides de point éclair compris entre 60 °C et 93 °C
- 2662-3 : Polymères
- 2925 : Atelier de charge d'accumulateurs
- 4120.1.b : Toxicité aiguë catégorie 2 - solide
- 4140.1.b : Toxicité aiguë catégorie 3 pour la voie d'exposition orale - solide
- 4511-2 : Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2
- 4726-2 : 2,4-diisocyanate de toluène ou 2,6-diisocyanate de toluène

Je joins à la présente un dossier en 6 exemplaires (4 exemplaires papier et 2 CD ROM) conformes aux exigences du Titre VIII du Livre I du Code de l'environnement (Chapitre Unique – Autorisation environnementale).

Vous trouverez également ci-joint la check-list de complétude complétée par nos soins.

Par ailleurs, je demande à remplacer le plan au 1/200^e requis par le Code de l'Environnement par un plan au 1/300^e.

Dans l'attente de votre décision et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes sincères salutations.

Fait Neuville en Ferrain , le 08/07/2019

François-Xavier RUBI
 Directeur Général Délégué
 DSV Solutions France

DSV Solutions France SAS
 33, rue de Reckem - CS80075
 F-59531 NEUVILLE-EN-FERRAIN Cedex
 Tél. +33 (0)3 20 76 93 30
 Fax +33 (0)3 20 24 54 95

